

BULAC

[도서관] [शिक्षक] [කාලාපකරා] [ሥልጣኔ]

Bibliothèque universitaire
des langues et civilisations

Référence
BULAC/15/278

Rédigé par
Christophe Pérales

Téléphone
01 81 69 18 17

Courriel
christophe.perales@bulac.fr

Date
1 juin 2015

COMPTE RENDU

Conseil scientifique du 28 novembre 2014

Participants présents

Membres du conseil scientifique

Dominique AKHOUN-SCHWARB

Véronique BÉRANGER

Alain BLUM

Étienne BOISSERIE

Chantal CHANSON-JABEUR

Membres de droit

Marie-Lise TSAGOURIA (directeur GIP)

Invités

Alexandre ASANOVIC

Benjamin GUICHARD

Soline LAU-SUCHET

Aboubakr CHRAÏBI

Thomas DE BRUIJN

Redouane DJAMOURI

Marie-Élizabeth DUCREUX

Ève FEUILLEBOIS

François LAGIRARDE

Jean-Luc RACINE

Gérard TOFFIN

Participants excusés

Membres du conseil scientifique

Michele BERNARDINI

Pierre BOILLEY

Damien CHAUSSENDE

Membres de droit

François-Joseph RUGGIU (président AG)

Leyla DAKHLI

Henri LAURENS

Thomas TABERY

Michèle THERRIEN

Prochaine réunion le

12 juin 2015 à 9h30

Lieu et Adresse

BULAC - Salle du conseil

65 rue des Grands Moulins - Paris 13ème

Ordre du jour proposé

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 13 JUIN 2014
2. RECRUTEMENT DU DIRECTEUR SCIENTIFIQUE DE LA BULAC
3. RESSOURCES ÉLECTRONIQUES : BILAN ET PERSPECTIVES
4. ACTIONS EN COURS DE LA MISSION COORDINATION ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE
5. PRINCIPES DE RÉVISION DE LA CLASSIFICATION BULAC
6. PROGRAMME DE NUMÉRISATION DES MANUSCRITS DE LA BULAC : POINT D'AVANCEMENT
7. PROJET DE PLATEFORME DE DIFFUSION DES CONTENUS NUMÉRIQUES DE LA COMUE SORBONNE PARIS-CITÉ :
POINT D'ÉTAPE
8. INFORMATION SUR LA RENTRÉE UNIVERSITAIRE : INSCRIPTIONS ET FRÉQUENTATION
9. QUESTIONS DIVERSES

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 13 JUIN 2014

Dans l'attente de l'arrivée de Jean-Luc Racine, la séance est ouverte par Gérard Toffin, doyen d'âge, qui soumet à l'approbation des membres présents la proposition de compte rendu du précédent conseil scientifique de la BULAC.

La proposition de compte rendu du conseil scientifique du 13 juin 2014 est approuvée à l'unanimité.

2. RESSOURCES ÉLECTRONIQUES : BILAN ET PERSPECTIVES

Marie-Lise Tsagouria présente aux membres du conseil Fanny Mion-Mouton, responsable des ressources numériques et continues à la BULAC, à qui elle passe la parole.

Fanny Mion-Mouton établit le bilan de son action en 2014 : sécurisation juridique des marchés existants, optimisation des procédures de commande et de déploiement des produits, augmentation du nombre de ressources accessibles hors les murs, développement et valorisation de l'offre documentaire électronique proposée aux usagers de la BULAC (notamment grâce à la licence nationale Brill contractée par le MENESR¹ dans le cadre du programme ISTEEX). Un état des usages constatés pour chacune des ressources documentaires est en outre présenté, ainsi que les grandes lignes du programme de travail de l'année 2015 : nouveaux abonnements et nouvelles acquisitions projetés, amélioration du signalement, notamment des *ebooks* (pour des éléments plus détaillés, cf. note fournie aux membres du conseil).

Alain Blum remercie Fanny Mion-Mouton pour sa présentation et lui demande si comme pour les revues les achats d'*ebooks* consistent en acquisitions de collections, de bouquets, ou si une sélection titre à titre reste de mise.

Fanny Mion-Mouton répond que les modèles varient selon les fournisseurs (qu'il s'agisse d'éditeurs ou d'agrégateurs), mais que certains d'entre eux, comme Ebsco, proposent un modèle d'achat titre à titre, dit *pick and choose*, à côté de modalités d'acquisition par bouquet ou collection.

Aboubakr Chraïbi fait le constat que l'offre électronique de la BULAC s'étant constitué après celle des établissements du GIP, les enseignants-chercheurs, par exemple ceux de Sorbonne Nouvelle, ont dans l'intervalle pris d'autres habitudes. De ce fait, il est probable que les statistiques présentées par Fanny Mion-Mouton ne reflètent pas l'intérêt réel des publics concernés pour l'offre d'*ebooks* de la BULAC, et qu'il faille favoriser le rôle de prescripteur des enseignants-chercheurs en intensifiant en direction de ces publics la communication conduite par la bibliothèque sur le développement de son offre électronique.

Fanny Mion-Mouton indique que le *flyer* de la BULAC présentant l'offre électronique de la bibliothèque est actuellement en cours de mise à jour, et qu'il fera l'objet d'une diffusion massive en direction des enseignants-chercheurs et des doctorants. Elle précise qu'il est également prévu de renforcer les actions de formation à destination des étudiants, ainsi que l'information des collègues exerçant dans les bibliothèques associées à la BULAC.

Aboubakr Chraïbi remercie la BULAC pour les efforts déployés afin de répondre toujours davantage aux besoins des publics orientalistes. Il suggère en outre que la BULAC transmette régulièrement à Cristina Birsan, pour diffusion dans *La lettre de la recherche* de l'INALCO, les informations relatives aux évolutions de l'offre, tant documentaire que de services, de la bibliothèque en direction des chercheurs.

Chantal Chanson-Jabeur propose quant à elle que ces informations, au-delà de leur diffusion dans *La lettre de la recherche* de l'INALCO, soient communiquées aux membres du conseil scientifique du GIP, qui pourront jouer un rôle de relais auprès des équipes de recherche de leurs établissements respectifs.

1 Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Dans l'idée de compléter l'offre documentaire en ligne de la BULAC, Redouane Djamouri évoque la plate-forme lyonnaise *Numerica Sinica*, et suggère que la BULAC étudie la possibilité d'y donner accès à ses lecteurs.

Soline Lau-Suchet indique que cette plate-forme, jusqu'ici financée par le CNRS, va désormais entrer dans le giron du GIS² Asie, qui a pour mission de desservir l'ensemble de la communauté.

Arrivée de Jean-Luc Racine.

Gérard Toffin demande ce qu'il en est du signalement des titres proposés à la fois sous forme imprimée et électronique. À la BnF par exemple, seules les ressources sur support papier sont versées au catalogue.

Fanny Mion-Mouton explique que le catalogue de la BULAC recense les titres de revues et d'ouvrages imprimés ainsi que les *ebooks* acquis à titre pérenne ; les autres ressources, sur abonnement, dont la masse excède largement à la BULAC comme ailleurs les capacités des ressources humaines disponibles à en réaliser la description fine (au niveau de l'article ou du chapitre de livre par exemple) sont signalées sur le portail de la documentation électronique de la BULAC, mais de façon encore imparfaite. En effet, l'alimentation de ce portail repose sur une base de connaissance (*knowledge base*) produite par l'agrégation des données émanant des fournisseurs de ressources sur abonnement. La BULAC, comme les autres bibliothèques de par le monde, est donc tributaire, pour le signalement de ces ressources, des données produites par les acteurs commerciaux. Lorsque ces ressources consistent, comme c'est souvent le cas, par nature, à la BULAC, en des ressources de niche (les bases du CNKI par exemple), le signalement est souvent lacunaire, soit que l'éditeur ne soit pas en capacité d'interagir convenablement avec les technologies des producteurs de bases de connaissance, soit que ces producteurs ne trouvent pas d'intérêt à agréger à leur outil les références relatives à des ressources de niche. Enfin, se pose la question de la fédération de ces deux modalités de signalement (catalogue et base de connaissance). Des solutions, dites *discovery delivery tools*, existent sur le marché, mais ces technologies, même si elles progressent rapidement, sont encore vertes, et font l'objet d'une étude d'opportunité à la BULAC.

Du fait des modalités d'acquisition des abonnements électroniques (achat de licences d'accès et non de documents possédés par la bibliothèque), Thomas de Bruijn souhaite connaître le degré de stabilité de l'offre électronique proposée par la BULAC.

Fanny Mion-Mouton indique que la BULAC privilégie, lorsque c'est possible et pertinent, les achats pérennes de documentation électronique, précisément afin de se prémunir des risques que fait peser le modèle de l'abonnement sur la stabilité des coûts et la pérennité du contenu des bouquets. Lorsque la bibliothèque réalise ainsi l'acquisition pérenne de fichiers numériques, elle négocie chez le fournisseur l'hébergement des documents électroniques, et, dans le cas de l'interruption de la fourniture de ce service externalisé, la possibilité, pour la bibliothèque, de récupérer les fichiers acquis.

François Lagirarde demande à connaître les orientations de la BULAC quant à l'acquisition de ressources électroniques : la bibliothèque entend-elle à terme privilégier ce type de documents aux supports analogiques ?

Fanny Mion-Mouton indique que dans le cas des livres, les offres imprimées et électroniques sont aujourd'hui complémentaires plutôt que redondantes : il n'y a donc pas là à arbitrer, et les acquéreurs ont pour consigne de veiller aussi bien sur la sortie d'ouvrages sur support papier que sur les évolutions de l'offre d'*ebooks*. La situation est différente pour les périodiques : du fait de l'évolution des usages, les nouvelles revues électroniques qui paraissent sur le marché consistent la plupart du temps en la version numérique d'un titre existant sur support analogique. Lorsque ce titre relève des collections imprimées que la BULAC est la seule à posséder en France, ou pour lesquelles elle dispose de l'état de collection le plus étendu chronologiquement, ou encore lorsque l'offre électronique n'apparaît pas stabilisée (cas des bouquets CNKI par exemple), la politique de la

2 Groupement d'intérêt scientifique.

bibliothèque est de poursuivre l'abonnement imprimé et de le doubler d'un abonnement (voire d'une acquisition pérenne) électronique ; en revanche, pour les nouveaux titres, l'abonnement ou l'acquisition sur support électronique sont privilégiés (et une version imprimée acquise seulement si l'offre du fournisseur consiste en une offre groupée papier + électronique).

Marie-Lise Tsagouria rappelle qu'en 2005-2006 le conseil scientifique s'était montré très prudent dans les orientations données à la BULAC pour ses acquisitions électroniques : même dans le cas d'achats définitifs plutôt que d'abonnements, le conseil avait souligné le manque de recul vis-à-vis des techniques de conservation numérique pérenne, et, lorsque l'hébergement des archives est externalisé auprès du fournisseur, le manque de fiabilité de cette solution dans le cas de contextes politiques particuliers, comme la Chine par exemple. Marie-Lise Tsagouria souhaite savoir si dix ans plus tard, le conseil maintient sa position et les orientations de prudence qui en découlent.

Étienne Boisserie pense que pour les mêmes raisons d'indépendance politique, commerciale, et de risque technologique que dix ans auparavant, le conseil doit préconiser les mêmes orientations, notamment en ce qui concerne les *unica* détenus par la BULAC.

Redouane Djamouri suggère en outre d'acquérir systématiquement et de stocker à la BULAC les archives numériques des revues électroniques auxquelles la bibliothèque est abonnée.

Fanny Mion-Mouton explique d'une part que peu d'éditeurs sont encore en capacité de fournir des fichiers électroniques sources répondant aux exigences de la conservation à long terme, d'autre part que l'archivage numérique pérenne suppose des infrastructures lourdes qui excèdent les ressources budgétaires et humaines de la BULAC. Aujourd'hui, en France, seule la BnF et le CINES (centre national informatique de l'enseignement supérieur) disposent de plates-formes permettant de proposer ce type de prestation, et c'est vers ces opérateurs que la BULAC se tournerait si elle devait se faire remettre par ses fournisseurs des fichiers acquis à titre définitif. Par ailleurs, Fanny Mion-Mouton indique que les opérations destinées à assurer la conservation pérenne de fichiers numériques entraînent une déperdition de la « cherchabilité » des corpus stockés, du fait de la rupture de l'effet base de données par les techniques d'archivage. C'est du reste la principale raison pour laquelle la BULAC a jusqu'à présent privilégié la solution d'un stockage de ses acquisitions électroniques définitives sur les plates-formes des fournisseurs.

Alain Blum souhaite savoir pour sa part s'il existe en France, hors ressources de niche, une politique coordonnée destinée à éviter la conservation redondante de collections de périodiques. Et par ailleurs, il souligne que les études et la recherche en SHS nécessitent la lecture extensive d'ouvrages, pour laquelle le support imprimé lui semble pour l'heure le plus adapté.

Fanny Mion-Mouton souscrit à cette dernière analyse : la lecture sur écrans rétro-éclairés (ordinateurs, tablettes) est fatigante pour l'œil humain, et les liseuses à encre électronique ont encore à se perfectionner (affichage noir et blanc, sans image, problèmes d'ergonomie pour feuilleter rapidement un contenu, etc.). Elle le redit : l'offre actuelle d'*ebooks* est complémentaire du support imprimé, elle permet d'effectuer des achats massifs et de soulager le travail des acquéreurs mais ne s'inscrit pas en concurrence avec le papier. En ce qui concerne la question de la conservation partagée, elle confirme que des plans thématiques ont vu le jour et que ce type d'initiatives se développe.

Alexandre Asanovic vient préciser la logique qui préside à l'établissement de ces plans de conservation partagée (PCP) : il s'agit, dans un domaine donné (le premier secteur concerné en France a été celui des périodiques de santé), de recenser tous les titres présents dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur et d'organiser leur conservation répartie entre les différentes parties prenantes au plan (programmation des éliminations, désignation pour chaque titre de garants, modification des catalogues et notamment du SUDoc, organisation des reversements documentaires, du stockage pérenne, de l'accès des usagers aux collections). Suite au succès du PCP santé, d'autres plans ont vu le jour et sont en cours de constitution. La BULAC travaille notamment, en partenariat avec la BDIC, à un PCP pour les périodiques russes.

Vu la spécificité des fonds de la BULAC et parfois leur unicité, Jean-Luc Racine s'interroge sur la praticabilité du modèle décrit par Alexandre Asanovic : trouve-t-on vraiment des partenaires pour des PCP dans les champs documentaires couverts par la BULAC ?

Alexandre Asanovic répond que l'exemple du PCP portant sur les périodiques russes montre que oui. Si la BULAC constitue dans le domaine des collections orientalistes la bibliothèque universitaire française de référence, il existe sur le territoire de nombreux partenaires détenteurs, sur telle ou telle aire géolinguistique, de revues spécialisées. En théorie, il est donc possible d'établir des PCP pour pratiquement tous les domaines couverts par la BULAC.

Marie-Lise Tzagouria précise en outre qu'il existe toujours, du fait de ses missions statutaires, au moins un partenaire disposé à stocker à titre pérenne même les titres de périodiques les plus confidentiels : il s'agit du CTLes (centre technique du livre de l'enseignement supérieur), situé à Bussy Saint-Georges, en banlieue parisienne, et qui joue un rôle central dans la construction des différents PCP lancés ces dernières années. Le CTLes, dont le périmètre d'intervention ne couvrait initialement que l'île-de-France, vient de voir ses missions étendues à l'ensemble du territoire national, en même temps que sa capacité de stockage est en train d'être doublée, grâce à une extension immobilière. Par ailleurs, il est prévisible que dans le cadre du programme CollEx, les politiques de conservation partagée et le rôle du CTLes s'étendent. Le PCP portant sur les périodiques russes permet à la BULAC de se préparer à ce probable passage à l'échelle, avant la mise en œuvre de nouveaux plans auxquels elle a commencé de réfléchir.

Jean-Luc Racine note que la politique de conservation partagée en cours à l'échelle nationale recoupe les orientations que viennent de confirmer les membres du conseil scientifique quant à l'articulation à mettre en œuvre par la BULAC entre acquisitions sur support analogique et acquisitions électroniques.

Marie-Lise Tzagouria acquiesce à cette analyse, mais fait remarquer qu'une interrogation demeure : hors PCP, que faut-il faire ? La BULAC a-t-elle vocation à procéder à la conservation absolue des titres de revues *unica* présents dans ses collections ?

Sur ce point, Véronique Béranger indique une piste : vu son statut et ses missions, la BnF n'a pas vocation à intégrer la logique des dispositifs de conservation partagée en cours de déploiement dans l'enseignement supérieur et la recherche. Mais une coordination des acquisitions de revues peut être mise en place avec la BULAC dans le champ des études orientalistes, sur le modèle de la réflexion en cours entre les deux institutions sur les périodiques chinois et japonais.

3. RECRUTEMENT DU DIRECTEUR SCIENTIFIQUE DE LA BULAC

Jean-Luc Racine rend, au nom de l'ensemble du conseil scientifique, un hommage appuyé à Francis Richard, en l'honneur duquel une cérémonie se tiendra dans l'auditorium et le foyer de la BULAC, le mercredi 3 décembre suivant, de 19h00 à 23h00. Les membres du conseil ont reçu une invitation à y assister, à laquelle malheureusement Jean-Luc Racine ne sera pas en mesure de répondre, ce dont il prie de bien vouloir l'excuser.

Le profil publié pour le recrutement du nouveau directeur scientifique de la BULAC, dont le conseil a reçu communication, illustre de façon éminente l'importance et la charge de cette fonction. Un jury, composé des directeur et directeur adjoint de la BULAC, et présidé par Jean-Luc Racine, a été constitué pour examiner, au cours de quatre entretiens d'une heure, les aptitudes et motivations des quatre candidats, tous de qualité, qui se sont proposés à la succession de Francis Richard : deux candidats externes et deux candidats internes, lesquels se sont révélés, au cours des entretiens, bien mieux armés pour remplir les fonctions à pourvoir. Le choix final, validé par François-Joseph Ruggiu, président de l'assemblée générale du GIP, et qui avait laissé toute latitude au jury, s'est porté sur Benjamin Guichard, actuellement en charge du Pôle informatique de la BULAC. Avant que de céder la parole à ce dernier pour qu'il résume sa vision du poste aux membres du conseil, Jean-Luc Racine tient à rendre hommage à la candidature d'Alexandre Asanovic, sur qui, en l'absence de Benjamin Guichard, le choix du jury se serait porté, à l'exclusion de tout autre.

Benjamin Guichard rend lui aussi hommage à Francis Richard, à qui il ne sera pas facile de succéder. Il expose sa vision du poste, qui doit venir en appui à la Mission coordination enseignement et recherche et au Pôle collections, et travailler de manière étroite avec les communautés scientifiques et le conseil. Benjamin Guichard insiste sur l'importance du développement à prévoir des services numériques à la recherche, pour lequel son expérience de responsable du Pôle informatique de la BULAC lui sera un atout précieux : guidance des doctorants (droit de l'information et de la propriété intellectuelle, référencement, *open access*, ...), soutien à la publication, valorisation des travaux scientifique, notamment à travers les opérations de signalement, qui peuvent aujourd'hui s'appuyer sur les ressources du web sémantique. Il souligne enfin la nécessité, pour conduire ce type de projets, de développer les partenariats scientifiques de la BULAC, tant en France qu'à l'étranger.

Jean-Luc Racine remercie Benjamin Guichard pour sa présentation et l'ambition de sa vision, qui comme les réflexions du conseil scientifique de la BULAC, s'avèrent intellectuellement très stimulantes, en ce qu'elles articulent souci du patrimoine et impact du numérique, dans le champ très spécifique des études aréales, qui impose des choix sur mesure. Il souhaite bonne chance à Benjamin Guichard dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, qui débutera le 1^{er} janvier 2015.

4. ACTIONS EN COURS DE LA MISSION COORDINATION ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

Jean-Luc Racine donne la parole à Soline Lau-Suchet, chargée de la Mission coordination enseignement et recherche (MCER) de la BULAC.

Avant de présenter les axes de travail de la mission pour 2015, Soline Lau-Suchet procède à un bilan de son action depuis l'ouverture de la BULAC (pour une présentation détaillée, cf. note fournie au conseil scientifique) : établissement d'un réseau de contacts auprès de l'ensemble des unités d'enseignement des établissements membres du GIP, mise en place d'un séminaire de formation à l'attention de tous les doctorants orientalistes de la COMUE Sorbonne Paris Cité (SPC), création d'un carnet de recherche sur la plate-forme hypotheses.org (*Le Carreau de la BULAC*), signature d'une convention avec le portail *OpenEdition*, implication croissante des agents de la bibliothèque dans les actions de la MCER.

Ce qui a été réalisé en trois ans est encourageant, mais pour développer les actions de la mission, il est désormais nécessaire, d'une part, que la MCER puisse s'appuyer sur un pilotage scientifique renforcé, ce que devrait permettre l'entrée de la BULAC dans son fonctionnement de croisière et l'arrivée d'une nouvelle direction scientifique aux missions remaniées ; d'autre part, qu'une réflexion soit conduite sur les moyens humains sur lesquels peut s'appuyer l'action de la mission, ainsi que sur les évolutions du métier de chargé de collections (notamment : les modèles de *liaison*, voire de *embedded librarian* sont-ils pertinents dans le contexte de la BULAC ?) et la manière de les accompagner.

L'avenir et la nouvelle direction scientifique du GIP devront ainsi déterminer, compte tenu de ses moyens financiers, humains et techniques, quel niveau de service la BULAC, en ouvrant une nouvelle page de l'histoire de son développement, est à même de proposer aux communautés pédagogiques et de recherche. Actuellement, sur sollicitation du GIS Moyen-Orient et Mondes musulmans qui organise l'an prochain son premier colloque, la BULAC apporte un important concours à la mise en œuvre d'une exposition sur les typographies arabes. Le GIS Asie a également fait appel à elle pour la constitution d'une base de données. Un cycle de billets rédigé à l'invitation de la MCER sur le Carreau de la BULAC est devenu un article déposé dans HAL. Jusqu'où faut-il aller ? La bibliothèque de Clermont Université a par exemple mis en œuvre à la demande des établissements une pépinière de revues sur la plate-forme revues.org. La BULAC doit-elle jouer de la même manière un rôle d'appui au démarrage de projets d'édition scientifique ? Face aux sollicitations fréquentes dont elle est l'objet pour participer à des projets de recherche sur financements ANR, quelle position doit-elle adopter : service support, partenaire, ou acteur de la recherche ? Doit-elle répondre à la sollicitation du GIS Asie de devenir un membre à part entière de ce groupement ? En somme, qu'attendent les différentes communautés de chercheurs orientalistes (et notamment les GIS qui les fédèrent) du GIP BULAC ?

Afin de mieux cerner ces attentes, la MCER conduira en 2015, avec l'appui du Pôle publics de la bibliothèque, une enquête, aussi légère que possible, auprès des enseignants-chercheurs orientalistes. Elle cherchera également à définir une formule souple de brèves rencontres informelles mais régulières avec ces publics, afin de permettre à l'information de mieux circuler entre bibliothécaires et chercheurs, et aux projets de naître le plus en amont possible, notamment avec d'éventuelles demandes de financement.

Par ailleurs, en 2015, la MCER travaillera à la mise en œuvre de la convention conclue entre la bibliothèque et *OpenEdition*, ainsi qu'à formaliser la ligne éditoriale du carnet de recherche de la BULAC afin de renforcer son attractivité auprès des jeunes chercheurs. Enfin, en lien étroit avec le nouveau directeur scientifique, sera lancé un chantier visant à identifier des gisements documentaires (d'archives notamment) encore mal connus et signalés, et susceptibles de susciter l'intérêt de jeunes chercheurs ou de leurs directeurs de mémoire ou de thèse pour des sujets de travaux.

Jean-Luc Racine remercie Soline Lau-Suchet pour sa présentation stimulante et invite les membres du conseil à réagir.

Alain Blum appuie le projet d'une formalisation accrue de la ligne éditoriale du *Carreau de la BULAC : OpenEdition* ne modérant pas sa plate-forme, par ailleurs dépourvue de charte éditoriale, il arrive trop souvent que des carnets de recherche se transforment en tribunes politiques ; et même si celui de la BULAC n'a jusqu'alors pas connu cette évolution, il faut convenir que les études aréales se prêtent particulièrement à ce type de dérive. Il souhaite en outre savoir si des liens se sont établis entre *Le Carreau de la BULAC* et d'autres carnets de recherche relatifs aux aires culturelles.

Soline Lau-Suchet confirme que spontanément des dialogues se sont instaurés avec certains carnets d'études aréales, et que des renvois ont été opérés des uns aux autres, mais aussi, plus curieusement, avec des carnets centrés sur des questions méthodologiques.

Alain Blum demande également si la formation à destination des doctorants fait l'objet de sollicitations de la part des établissements de la COMUE SPC.

Soline Lau-Suchet indique honnêtement qu'en dehors de l'école doctorale de l'INALCO, qui ne dispose pas de bibliothèque universitaire en propre, c'est elle qui sollicite les établissements de la COMUE, lesquels s'avèrent pour l'heure davantage intéressés par les formations et présentations proposées par la BULAC pour les étudiants de 1^{er} voire de 2^e cycle. Mais elle compte beaucoup sur le collège doctoral de Sorbonne Paris Cité et reste à l'écoute de toute sollicitation émanant des enseignants-chercheurs orientalistes.

Marie-Élizabeth Ducreux signale que le groupe de recherche (GDR) sur l'Europe centrale et orientale de l'EHESS organise, dans le cadre de ses manifestations, des journées doctorales qui pourraient constituer un bon point d'entrée pour la promotion par la BULAC de son offre de formation à destination des étudiants de 3^e cycle.

Jean-Luc Racine demande à Soline Lau-Suchet si ses contacts avec les équipes de recherche passent plutôt par des chercheurs ou par des collègues documentalistes.

Soline Lau-Suchet souligne qu'il reste difficile d'entrer en contact avec les laboratoires : comme indiqué dans sa note, c'est par le biais de la formation et des contacts noués sur ce terrain avec les unités d'enseignement qu'elle parvient généralement à approcher les chercheurs. Toutefois, des contacts directs sont parfois pris, ou par le biais de collègues documentalistes, ou encore via les réseaux des chargés de collections de la BULAC. C'est très variable.

Jean-Luc Racine suggère de s'appuyer en complément sur les équipes autonomes de jeunes chercheurs soutenus par les laboratoires, mais il a pleinement conscience de la difficulté de la tâche et a pris bonne note de la nécessité de renforcer les moyens humains de la MCER.

Marie-Lise Tsagouria précise que ce renfort ne pourra s'opérer qu'à effectifs constants, au niveau de la BULAC : la marge de manœuvre est étroite.

Rebondissant sur les préoccupations, exprimées par Alain Blum, qu'il partage, Jean-Luc Racine souhaite savoir s'il serait possible, sur *Le Carreau de la BULAC*, de distinguer les billets scientifiques proprement dits des zones de débats, lesquelles seraient, elles, soumises à modération.

Soline Lau-Suchet répond que c'est au conseil scientifique de prendre ce type de décision, en incluant dans sa réflexion la question de la charge de travail relative à une activité de modération de contenus.

Jean-Luc Racine trouve très intéressant que la rédaction d'une série de billets sur *Le Carreau de la BULAC* ait abouti au dépôt d'un article dans HAL, mais comme du reste pour le carnet, il s'interroge sur le risque de concurrence entre publication au titre d'un laboratoire, et publication au titre de la BULAC. Un double affichage BULAC-laboratoire est-il envisageable ?

Soline Lau-Suchet confirme que c'est bien ainsi que l'article en question a été publié dans HAL. Elle ajoute qu'on pourrait imaginer à terme que la nécessité d'une double d'entrée laboratoire-BULAC trouve sa solution dans la création d'un portail des études aréales, qui respecterait les affiliations des publiants mais permettrait aussi d'accéder aux articles par d'autres points d'entrée.

Jean-Luc Racine invite Dominique Akhoun-Schwarb à donner son sentiment sur la question de l'évolution du métier de chargé de collections vers un modèle inspiré des *liaison* ou *embedded librarians* anglo-saxons.

Dominique Akhoun-Schwarb n'est pas certaine que son expérience soit parlante : le paysage institutionnel dans lequel évolue la BULAC lui apparaît beaucoup plus éclaté que celui de sa bibliothèque, qui ne dessert que la *School of Oriental and African Studies*. Les tâches afférentes au rôle de *liaison librarian* sont inscrites dans les fiches de poste des agents. Elles constituent une importante part du travail de cette catégorie de personnel en début d'année universitaire, et il est certain que sans l'appui d'un enseignant-chercheur, faire venir les étudiants aux formations organisées par la bibliothèque est très difficile, même si ceux qui bénéficient de ce type de prestations s'avèrent toujours pleinement satisfaits d'avoir sacrifié un peu de leur temps à ces séances.

Soline Lau-Suchet explique qu'à la BULAC, les formations généralistes, essentiellement méthodologiques, sont assurées par l'équipe formation du Pôle publics de la bibliothèque et que son souhait est de développer des formations plus spécialisées, en s'appuyant sur les chargés de collections.

Dominique Akhoun-Schwarb précise que ces deux niveaux de formation existent aussi à la *School of Oriental and African Studies* et que, comme à la BULAC, il est bien plus difficile d'attirer vers ces formations plus spécialisées les publics-cibles à qui elles sont prioritairement destinées.

Jean-Luc Racine remercie Dominique Akhoun-Schwarb pour son éclairage, et souligne l'intérêt de disposer au sein du conseil de collègues étrangers.

Aboubakr Chraïbi revient sur la question de l'alimentation du carnet de la BULAC : selon lui, sont à privilégier les billets manifestant le rôle joué par les gisements documentaires de la bibliothèque dans la publication d'un livre ou d'une thèse.

Marie-Élizabeth Ducreux acquiesce à cette orientation et se rappelle que Francis Richard l'avait ainsi aiguillée sur un fonds relatif à l'Ukraine, tout à fait unique à la BULAC. Le carnet de recherche de la bibliothèque pourrait également être l'un des vecteurs privilégiés pour faire connaître ces pépites.

Jean-Luc Racine note qu'il serait également intéressant de réfléchir au positionnement à adopter par la BULAC : service d'appui à la recherche ou partenaire scientifique à part entière ? Mais l'heure tourne, et en bon gardien du temps, il se doit de mettre fin aux débats pour passer au point suivant de l'ordre du jour. Il laisse le soin à la nouvelle direction scientifique et à la MCER de fournir au conseil, lors d'une prochaine séance, des éléments d'information et de réflexion à même de permettre de clarifier cette question du positionnement de la bibliothèque.

5. PRINCIPES DE RÉVISION DE LA CLASSIFICATION BULAC

Jean-Luc Racine donne la parole à Alexandre Asanovic, qui procède à une présentation synthétique de la note fournie au conseil : après trois ans de fonctionnement, il apparaît nécessaire de réviser la classification en vigueur à la BULAC pour les documents accessibles en libre accès dans les salles de lecture, ce aux fins d'accélérer les opérations quotidiennes de rangement ou de mise en rayons des documents nouvellement acquis et de faciliter l'orientation des lecteurs dans les collections. L'ampleur de la révision à opérer, qui prend place dans une réflexion plus large sur la composition de l'offre documentaire présentée en libre accès, reste toutefois modeste ; il s'agit moins de bouleverser la structure de la classification en vigueur que de procéder à quelques simplifications et corrections d'anomalies :

- en réduisant le nombre de cotes par la suppression de cotes trop complexes, trop précises, ou comportant des subdivisions sources de confusion (exemple de la Fédération de Russie) ;
- en procédant à la mise en concordance de classes et sous-classes thématiques (exemple de la sociologie et de l'anthropologie) ;
- en rassemblant certains documents sous des concepts-clefs (exemple du concept de migrations) ;
- en harmonisant des niveaux géographico-linguistiques (exemple de l'ex-Yougoslavie).

La méthode de travail retenue consistera à établir d'ici janvier 2015 des principes qui guideront le travail à conduire jusqu'à l'été 2015, sur la base des anomalies identifiées depuis trois ans et dans les mois à venir.

Dominique Akhoun-Schwarb témoigne du caractère commun de ce type de chantier et de préoccupation : dans toutes les bibliothèques, il y a à trouver où placer de manière optimale le curseur, entre facilité d'usage, par les lecteurs, du système de cotation employé et nécessité d'une description suffisamment détaillée de la masse documentaire à classer.

Jean-Luc Racine souhaite savoir si la remontée des anomalies constatées a été essentiellement le fait d'usagers ou des professionnels.

Alexandre Asanovic répond qu'il s'agit plutôt d'anomalies constatées par les professionnels. Il souligne en outre qu'il n'existe pas de classification parfaite : il y aura toujours des domaines difficiles à coter. Même si elles doivent se réduire au strict minimum, ces difficultés sont d'ailleurs souvent le gage que ce qui est acquis est en prise avec la recherche en train de se faire, pour laquelle les catégories ne sont pas encore complètement fixées.

Jean-Luc Racine remercie Alexandre Asanovic pour la qualité de son travail, et souligne le souci constant de la BULAC d'améliorer sans cesse son fonctionnement.

6. PROGRAMME DE NUMÉRISATION DES MANUSCRITS DE LA BULAC : POINT D'AVANCEMENT

À l'invitation de Jean-Luc Racine, Alexandre Asanovic présente l'état d'avancement du projet de numérisation des manuscrits de la BULAC :

- le principe de financement de ce projet a été acquis auprès de la Région Île-de-France en 2013 (79 000 € sur 5 ans) ;
- en 2014, a été engagé un chantier préalable portant sur le signalement, qui n'avait jamais été effectué, des 1 500 documents concernés. Ce travail a nécessité au préalable la fixation avec l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) de règles jusqu'alors inexistantes de saisie en bi-écriture dans l'outil national de description en EAD Calames, administré par l'agence. L'établissement de ces règles est en passe d'être achevé. Il permettra d'engager le chantier de signalement proprement dit, prélude indispensable aux opérations de numérisation ;
- parallèlement, a été instruit, principalement par le Pôle conservation de la BULAC, les spécifications techniques à faire figurer au cahier des charges du marché de numérisation ;

- une fois l'attributaire de ce marché retenu, le premier train de numérisation, constitué de 50 manuscrits, devrait partir en avril-mai 2015, le deuxième, de 50 manuscrits également, avant la fin de la même année, si possible.

Reste donc aujourd'hui à instruire la question de la diffusion des documents numérisés, qui fait l'objet du point suivant de l'ordre du jour du conseil.

Ève Feuillebois et Chantal Chanson-Jabeur s'interrogent : au rythme de 100 manuscrits par an, il ne semble pas possible de numériser les 1 500 documents de l'opération dans le délai de 5 ans prescrit par la Région Île-de-France.

Marie-Lise Tsagouria précise que les premiers trains feront l'objet à leur retour d'opérations de vérification de la qualité, pour parvenir progressivement, avec le prestataire retenu, aux ajustements inévitablement nécessaires. Une fois franchie cette étape, il devrait être procédé aux opérations de numérisation suivantes au rythme de 50 manuscrits par mois.

7. PROJET DE LA PLATE-FORME DE DIFFUSION DES CONTENUS NUMÉRIQUES DE LA COMUE SORBONNE PARIS-CITÉ : POINT D'ÉTAPE

Le projet dont il est question pour ce point d'étape est porté par la COMUE SPC, qui bénéficie pour sa mise en œuvre d'un financement de la Ville de Paris. Marie-Lise Tsagouria rappelle que la BULAC, du fait de son statut, n'est pas membre à part entière de la COMUE mais simple associée à ce regroupement, qui a sollicité son expertise sur ce dossier. Les réflexions du groupe de travail en charge du projet l'ont conduit au constat que s'il existait déjà une multitude de solutions de diffusion de contenus numériques (Gallica, Persée, Omeka, Calames, *Internet Archive*, ...), non exclusives du reste les unes des autres, il n'existait nulle part de plate-forme *back office* à même de permettre d'opérer facilement la gestion des trains de numérisation, voire des relations avec les opérateurs techniques, l'articulation avec les grands acteurs du signalement, quels que soient les formats concernés, ainsi que la prise en charge de l'archivage pérenne des fichiers numérisés. C'est donc désormais dans cette direction que le projet est désormais conduit, avec pour objectif, sous l'impulsion de la BULAC, de parvenir à la mise en œuvre d'un outil *open source* qui pourrait être proposé à toutes les institutions intéressées, quelles qu'elles soient.

Véronique Béranger informe que Gallica a le projet de développer des vues par grandes thématiques, ce qui pourrait intéresser une bibliothèque à l'identité documentaire marquée comme la BULAC.

Marie-Lise Tsagouria rappelle que le projet de plate-forme qu'elle vient d'évoquer n'est pas un projet BULAC mais un projet de la COMUE, dont les principaux acteurs sont la bibliothèque Sainte-Geneviève et la bibliothèque de Sciences Po : c'est avec ces deux chefs de file qu'elle rencontre la BnF lorsqu'il est question de l'articulation éventuelle de la plate-forme de SPC avec Gallica.

8. INFORMATION SUR LA RENTRÉE UNIVERSITAIRE : INSCRIPTIONS ET FRÉQUENTATION

Marie-Lise Tsagouria distribue aux membres du conseil une note, portant sur les inscriptions à la BULAC et la fréquentation de la bibliothèque pour l'année 2013-2014, note fraîchement établie par Émile Page, responsable du Pôle publics. En l'absence de ce dernier, elle procède à la présentation synthétique du document : elle rappelle tout d'abord que les données relatives aux inscriptions sont par nature moins significatives que celles concernant la fréquentation. Ainsi, ce qui doit frapper, c'est moins la progression observée au cours de l'année universitaire écoulée de 10 % des inscrits que l'augmentation de la fréquentation de tous les types de publics. Cette augmentation générale explique que la part de fréquentants de l'INALCO baisse en 2013-2014, et ce d'autant que l'institut a semble-t-il connu une légère baisse de ses effectifs étudiants à la dernière rentrée. Toutefois, les comparaisons entre les données des rentrées 2013 et 2014 restent à

manipuler avec prudence : elles indiquent certes une tendance, mais qui devra être confirmée lorsque les chiffres consolidés de l'année universitaire complète seront disponibles. D'un point de vue qualitatif, Marie-Lise Tsagouria note enfin que paradoxalement, malgré la hausse de fréquentation constatée, la situation entre les lecteurs semble moins tendue cette année à la BULAC que l'an dernier : elle y voit l'effet des mesures prises par la bibliothèque pour gérer le succès de ses espaces (ouverture de la réservation des places de lecture du rez-de-jardin aux étudiants de M1, optimisation de la rotation des carrels, etc.) et de leur ricochet sur les stratégies des lecteurs.

Jean-Luc Racine souhaite connaître ce que recouvre la catégorie « Hors GIP ».

Marie-Lise Tsagouria lui répond qu'il s'agit essentiellement de publics universitaires, même si la catégorie inclut également quelques usagers non-universitaires.

Jean-Luc Racine s'interroge également sur la faiblesse du taux de fréquentation des chercheurs de l'EFEO.

Soline Lau-Suchet rappelle que l'essentiel des chercheurs de l'EFEO travaillent à l'étranger. La vingtaine d'entre eux qui exercent en France ne fréquentent pas davantage la bibliothèque de l'EFEO que la BULAC.

Jean-Luc Racine émet la même remarque à propos des usagers de l'EHESS.

Marie-Lise Tsagouria indique que les usagers de l'EHESS sont très présents à la BULAC : s'ils ne font pas statistiquement masse, du fait de l'absence de 1^{er} cycle à l'EHESS, ceux qui fréquentent la BULAC y opèrent de longs séjours et ont un usage intensif des collections.

Du reste, comme le fait remarquer de son côté Benjamin Guichard, si l'on observe dans le tableau fourni les catégories d'usagers représentées à l'EHESS (2^e et 3^e cycles, enseignants-chercheurs), on constate que proportionnellement, elles ne sont pas moins présentes que les catégories correspondantes des autres établissements du GIP, bien au contraire.

9. QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses, Jean-Luc Racine remercie les participants pour leur présence et la BULAC pour l'ampleur de la tâche accomplie. Il indique que ce *satisfecit* du conseil sera communiqué aux administrateurs de l'assemblée générale du GIP.

Étienne Boisserie renchérit et souligne combien la qualité du service et de l'accueil ne se démentent pas avec le temps.

Marie-Lise Tsagouria informe les membres présents que la prochaine séance du conseil se tiendra le 12 juin 2015, car la veille, à 18h30, Michele Bernardini présentera dans l'auditorium du Pôle des langues et civilisations les collections orientalistes de Rome et de Naples.

L'ordre du jour du conseil étant épuisé, la séance est levée à 12h46.